



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

CENTRE NATIONAL DE FORMATION

DOSSIER D'HABILITATION

FORMATION TRONC COMMUN ou BF1

Ce document est à destination des coordonnateurs de formation fédérale. C'est un outil de travail qui permet de déposer une demande d'habilitation de formation auprès du Centre National de Formation.

Le coordonnateur régional doit envoyer un dossier par formation dispensée (tronc commun et/ou brevet fédéral 1) sur sa Région.

Le Centre National de Formation se réserve le droit de refuser la mise en place d'une formation au regard des éléments qui lui seront fournis dans ce dossier ; seront pris en compte la qualification des formateurs, le suivi du programme pédagogique de formation, le respect du calendrier unique de formation.

Attention : Pour ouvrir une formation, 8 candidats minimum devront être inscrits en formation

Organisation de la formation

La Centre National de Formation astreint l'équipe technique locale à une organisation de la formation en week-end sur la période inscrite au calendrier unique de formation. Toute demande de formation en dehors de la période prévu au calendrier fédéral ou ne répondant pas au cahier des charges de formation se verra notifier un refus.

Ce document a été écrit par les membres de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Il permet à un organe déconcentré de la FFPJP d'être habilité à organiser une formation tronc commun ou brevet fédéral 1 sur son territoire.

Comité organisateur de la formation :

Type de formation :

- Elu référent :

NOM	Prénom	Téléphone	E-mail

- Coordonnateur régional :

NOM	Prénom	Téléphone	E-mail

- formateurs :

Rappel : Le formateur doit respecter les prérequis pour intervenir en formation, à savoir

- ↪ Avoir suivi la formation de formateur
- ↪ Être titulaire d'un diplôme BF2 minimum

NOM	Prénom	E-mail	Diplôme ¹ (d'Etat et/ou fédéral)

Dates et lieux de la formation :

DATES	
VILLE	
DEPARTEMENT	
REGION	